



CNRS-INSERM
INRIA-IRD-INED
IRSTEA

Les fonctionnaires ne sont pas des nantis !

Le Ministre E. Macron, inspecteur des finances mis en disponibilité pour rejoindre la banque Rothschild et parachuté ensuite Ministre de l'Economie de l'Industrie et du Numérique après un passage au secrétariat général de l'Elysée, proclame haut et fort que le statut de fonctionnaire est dépassé. Ses déclarations ont déclenché une campagne de presse contre les fonctionnaires qualifiés de nantis.

Non les fonctionnaires ne sont pas des nantis !

Leur pouvoir d'achat n'en finit pas de se réduire.

- Leurs salaires sont bloqués depuis le 1^{er} juillet 2010 par le gel de la valeur du point d'indice qui a permis à l'Etat d'économiser 7 milliards. Avec ce blocage des salaires, 900 000 fonctionnaires perçoivent une indemnité différentielle (Gipa) qui leur permet d'avoir un salaire égal au Smic. Cette « smicardisation » ne touche pas que la catégorie C des fonctionnaires mais aussi les débuts de grille de la catégorie B et A.
- Leurs contributions et cotisations sociales ne cessent d'augmenter.

Comme tous les salariés ils sont soumis à

1. **Contribution sociale généralisée (CSG) au taux de 7,5% des revenus d'activité salariée et accessoires du salaire.** Son taux est passé de 1,1% à sa création en 1991 par M Rocard à 2,4% en 1993 (E Balladur) puis à 3,4% en 1997 (A Juppé) et à 7,5% en 1998 (L Jospin). Mais, « L'indemnité exceptionnelle » octroyée depuis 1997 aux 960 000 fonctionnaires bénéficiaires de primes non assujetties aux cotisations mais frappées par la CSG est supprimée à partir du 1^{er} mai de cette année. Ce qui permet à l'Etat de faire 500 millions d'économie.
2. **Contribution au remboursement de la dette sociale (CDRS) au taux de 0,5% sur le montant du traitement brut, de l'indemnité de résidence et du supplément familial, ainsi que des primes.** (l'abattement était de 3 % jusqu'au 2011).

En tant que fonctionnaires, ils payent pour

3. **La retraite (CNRACL ou régime des pensions civiles et militaires) au taux de 9,54% au 1 janvier 2016** avec une augmentation annuelle de 0,5% et pour une grande majorité un bulletin de salaire en baisse tous les 1^{er} janvier jusqu'en 2020!
4. **La Contribution exceptionnelle de solidarité.** Le traitement mensuel net majoré de l'indemnité de résidence, du supplément familiale et des primes fait l'objet depuis le 1 novembre 1982 d'une contribution de solidarité au taux de 1%.
5. **Le Régime de retraite additionnelle (RAFP).** Appliqué aux primes des fonctionnaires, il donne lieu à une cotisation à compter du 1 janvier 2005 au taux de 5% sur les éléments de rémunération de toute nature perçus et non cotisés au titre de la couverture vieillesse (indemnité de résidence, supplément familiale, primes). Une véritable arnaque imposée aux fonctionnaires !

- **Arrêt maladie et réduction du temps de travail (RTT).** Oui, l'arrêt maladie réduit les droits RTT des fonctionnaires. Dès qu'un agent atteint un total de 17 jours d'absence de maladie même fractionnés, son crédit annuel de RTT est réduit à chaque fois d'un jour, c'est l'équivalent des jours de carence appliqués à la Fonction Publique !

- **Départ à la retraite anticipée (carrière longue) à 60 ans.** Des fonctionnaires pénalisés : Deux conditions sont requises pour les fonctionnaires : 1°) 5 trimestres cotisés avant l'âge de 20 ans, 2°) au-delà de 4 trimestres au titre des périodes de congés de maladie statutaires ; ces périodes ne sont pas considérées comme cotisées. Cette deuxième condition ne s'applique pas aux salariés du privé.
- **La pression au travail.** La réduction du nombre de postes, les mutualisations sont synonymes d'intensification du travail et de dégradation des conditions de travail.
- **La précarité.** Massive dans la fonction publique, elle désorganise les collectifs de travail. Plus d'un million de travailleurs précaires travaillent à côté des 4,5 millions de fonctionnaires sur des fonctions pérennes sans perspective autre que celle de pôle emploi.
- **Des carrières bloquées.** Du fait du nombre de plus en plus réduit de recrutements et des départs en retraite reportés conséquence de la loi Fillon, les flux sont de plus en plus faibles réduisant d'autant les promotions.

Après la loi Rebsamen qui limite le droit d'intervention des salariés, le gouvernement veut aller plus loin en s'attaquant à tout ce qui constitue une protection pour les salariés, le code du travail pour le secteur privé et le statut pour les fonctionnaires. Il veut déréguler le droit du travail afin de rendre le salarié totalement soumis à son employeur public ou privé. Les salariés doivent avoir le moins de droit possible pour que leurs employeurs fassent le plus de profit possible. Pour ce faire il faut diviser pour régner, opposer les salariés entre eux, les fonctionnaires à leurs collègues du privé, les précaires à ceux qui ont un statut ou qui sont en CDI, les cadres aux autres salariés, etc....

Qui veut se débarrasser de son chien l'accuse de la rage ! Les fonctionnaires sont des fainéants ! Ils sont payés par l'Etat pour s'amuser ! C'est la journaliste, Mme Hélène Pilichowski, habituée des plateaux de « C dans l'air » sur la Cinq qui vous le dit ! La preuve, elle a vu des chercheurs scientifiques passer leur temps sur les pistes de ski et les terrains de tennis à Grenoble et les environs. Pourquoi ? Après l'âge de 27 ans, dit-elle, ils n'ont plus de motivation car... ils sont chercheurs à vie Mais, l'âge moyen de recrutement des chercheurs au CNRS ne cesse de croître, actuellement à 34 ans, après des années de post-doctorat. Là, on veut les garder à vie dans...la précarité !

Les nantis existent. Ce sont les dirigeants des grands groupes privés qui au nom de la compétitivité mettent les salariés des différents pays en compétition en restructurant et délocalisant leurs entreprises. La crise n'est pas pour eux, puisqu'ils en vivent. S'ils se montrent pingres avec les fiches de paye de leurs salariés, ils font grimper la leur en flèche. Ainsi en 2014 le patron de Vivendi a vu bondir ses émoluments de 82% à 4 millions d'euros (salaire + prime + Actions + stock options), celui d'Atos (Thierry Breton, ex ministre du budget) a vu les siens s'accroître de 75% pour atteindre 4,9 millions d'euros, celui du Crédit Agricole et celui de Faurecia ont vu les leurs grimper de 39% et de 118% pour atteindre plus de 2 millions d'euros. Nous aurons une pensée émue pour B. Arnault, le PDG de LVMH, dont les émoluments annuels de 8 millions d'euros ont baissé de 16%.

Pour les médias et la presse qui font l'opinion, l'intérêt de ces dirigeants se confond avec l'intérêt général et l'intérêt du pays. Ceux qui n'ont que leur travail et leur seul salaire pour vivre doivent se taire et accepter les conditions qui leur sont imposées. Sinon, ils sont taxés de ne penser qu'à eux et de mettre en péril l'économie.

Fonctionnaires, salariés du privé, si nos employeurs sont différents, nos intérêts sont les mêmes

Non, nous ne sommes pas condamnés à voir nos droits et notre pouvoir d'achat se réduire comme peau de chagrin !

Non, les jeunes salariés ne sont pas condamnés à la précarité à vie !

Le statut est le garant de l'indépendance des fonctionnaires à l'égard du pouvoir politique.

Luttons pour défendre le statut des fonctionnaires au service des citoyens !